



La Municipalité
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 26 août 2022

**La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal**

N/réf : MR/00-22/10.03.03

Communication municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art.16 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom), la Municipalité vous informe d'un dépassement de crédit d'investissement concernant le préavis No 04-2022 relatif à l'achat d'une chenillette de démonstration au prix de CH 270'000.00.

Lors de l'étude du préavis, le montant de TVA, à hauteur de CHF 20'790.00, a été omis. Ainsi, la dépense totale sous compte No 9146.2022.04 est de CHF 290'790.00 TTC.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Le syndic :
Ch. Reber

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le secrétaire adjoint :
M. Roch



LES DIABLERETS

La correspondance doit être adressée à la Municipalité

Maison de Commune – Rue de la Gare 1 – CH 1865 Les Diablerets
Tél. ++41 (0)24.492.00.20 – Courriel : greffe@ormont-dessus.ch